

Je crois, la gravité même de cette condamnation... M. Briand répond que pour le condamné de Villeneuve-Saint-Georges...

Puis notre ami parle de Branquet. S. S. S. — Je veux encore signaler à M. le président... M. Briand, — Dans l'affaire Mathis, il s'agit d'un garçon de café...

M. Briand répond que pour le condamné de Villeneuve-Saint-Georges, il faut attendre la décision de la Cour de cassation. Il ajoute que l'arrestation de Mathis lui paraît avoir le caractère d'un délit de droit commun.

M. Briand, — Dans l'affaire Mathis, il s'agit d'un garçon de café, qui n'a jamais été mêlé à la politique. Il est commis en cela politique ? Suffit-il à un parti de recruter dans la rue le premier venu...

M. Briand, — C'est la question, je vous la soumetts. L'attentat de Mathis inspire à toute la majorité républicaine le même sentiment. Mais quel est ce sentiment ?

On pose ensuite l'éternelle question de la suppression des sous-préfets, vingt fois votée par la Chambre, toujours refusée par le Sénat. C'est notre ami Debry qui, en l'absence de Paul Constans, indisposé, pose la question.

Debry. — Mon ami Constans, indisposé, me charge de défendre son amendement, qui porte sur la proposition si connue et si souvent votée de supprimer des sous-préfets. Il faut en finir avec le système qui consiste à répondre qu'on ne fait pas une telle réforme par voie budgétaire...

M. Briand, qui jadis vota la suppression des sous-préfets, les défend énergiquement. Son Excellence n'en est plus à un renoncement près. La discussion, interrompue à midi, a été reprise le soir, après le débat sur le Maroc.

Notre ami Debry ayant demandé seulement une réduction de 400 francs à titre d'indemnité en faveur de la réforme administrative, son amendement a été voté à mains levées. Notons que M. Hureau Feron a eu l'honneur de voter contre cette proposition.

Les Retraites Ouvrières au Sénat. La Commission des retraites ouvrières a achevé hier l'examen des amendements déposés par M. Léonard et par le gouvernement, aux quatre premiers articles du texte en discussion devant le Sénat.

Un « Mystère » qui s'explique. Mme POIRIER S'EST SUICIDÉE. Le drame de M. de Sévres est aujourd'hui expliqué. Ce n'est pas un meurtre, c'est du suicide dont le mobile est d'ordre passionnel.

Les explications données par M. Poirier et par le jeune Joseph S... ont permis d'établir à la suite de quelles circonstances Mme Poirier s'est suicidée.

La protestation ouvrière et socialiste. Des travailleurs de Saint-Denis, réunis le 20 novembre, salle Ferrer, à l'Avenir social, estimant que la dernière loi d'amnistie qui fut votée par le Parlement devait s'appliquer à Branquet, réclament pour celui-ci le bénéfice de cette loi qui lui fut refusée.

Le Comité de Défense sociale. Nous nous adressons à tous les hommes de conscience et de cœur. En gardant Branquet en prison, les magistrats de la Cour de cassation commettent une véritable forfaiture.

Le Comité de Défense sociale. Nous nous adressons à tous les hommes de conscience et de cœur. En gardant Branquet en prison, les magistrats de la Cour de cassation commettent une véritable forfaiture.

Le Comité de Défense sociale. Nous nous adressons à tous les hommes de conscience et de cœur. En gardant Branquet en prison, les magistrats de la Cour de cassation commettent une véritable forfaiture.

Le Comité de Défense sociale. Nous nous adressons à tous les hommes de conscience et de cœur. En gardant Branquet en prison, les magistrats de la Cour de cassation commettent une véritable forfaiture.

Le Comité de Défense sociale. Nous nous adressons à tous les hommes de conscience et de cœur. En gardant Branquet en prison, les magistrats de la Cour de cassation commettent une véritable forfaiture.

Le Comité de Défense sociale. Nous nous adressons à tous les hommes de conscience et de cœur. En gardant Branquet en prison, les magistrats de la Cour de cassation commettent une véritable forfaiture.

Le Comité de Défense sociale. Nous nous adressons à tous les hommes de conscience et de cœur. En gardant Branquet en prison, les magistrats de la Cour de cassation commettent une véritable forfaiture.

à Paris, je ne te retiens pas. Je ne rentrerai pas pour dîner, mais simplement pour coucher. Et sans achever son repas, M. Eugène se leva de table et s'en alla. Cependant M. Joseph S... était rentré chez ses parents auxquels il avait tout raconté.

Son père résolut alors de l'amener à Paris, et il prit en sa compagnie le train de 8 h. 37 à la gare de Noisy-le-Sec. Mme Poirier s'était également rendue à la gare dans l'espoir de retrouver Joseph S... L'ayant vu avec son père, elle n'osa lui parler et revint chez elle résolue à se tuer.

Et, ayant éloigné sa domestique, elle se fit sauter la cervelle avec un revolver que M. Joseph S... lui avait donné il y a quelque temps. Le Comité de Défense sociale.

Grève des Mineurs australiens. LA DISETTE DE CHARBON. Sydney, 23 novembre. — Les approvisionnements de charbons diminuent rapidement. La grève s'étend et les grévistes ont déclaré qu'ils refusent tout arbitrage et ne renoncent à aucune de leurs revendications.

Ce sont les travailleurs néanmoins qui souffrent le plus de la grève. Les matelots, les mécaniciens et chauffeurs n'ont plus de travail et on a mis à pied un grand nombre d'employés de commerce et d'employés de chemins de fer.

Les briqueteries ferment faute de charbon et ajoutent 2.000 hommes au nombre des sans-travail. L'industrie du bâtiment est affectée. Les barques à vapeur ont restreint leur service.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL. Union des Syndicats de la Seine. Nous voulons sa Liberté ! L'Union des Syndicats nous prie de reproduire l'appel suivant :

Depuis plus d'une année un homme est injustement maintenu sous les verrous. Bien que plusieurs parlementaires aient affirmé à la tribune et par écrit, que lors du vote de la loi d'amnistie, il avait été bien spécifié que BRANQUET et JACQUARD seraient compris dans son bénéfice, Branquet est encore en prison.

Tout récemment, M. Argellié, député, qui fut rapporteur de la Commission de la loi d'amnistie, affirmait dans une lettre rendue publique que Branquet aurait dû être mis en liberté. Marcel Sembat, membre de cette même commission, dans une réunion publique, déclara, lui aussi, qu'il avait été convenu que BRANQUET et JACQUARD bénéficieraient de l'amnistie.

Pourquoi donc maintenant on toujours Branquet en prison ? Branquet devrait être libre depuis longtemps. Oui, nous voulons sa liberté. Dans ce but nous organisons pour JEUDI 27 NOVEMBRE 1909 à 6 heures et demie du soir, une Grande Manifestation devant le Palais de Justice, boulevard du Palais.

Il faut que nous soyons nombreux pour montrer à la Magistrature que quel que soit l'arrêt qui sera rendu par la Cour de Cassation, nous n'abandonnerons pas notre camarade BRANQUET. Nous disons à tous les travailleurs conscients que leur devoir est de participer à cette manifestation, qui a pour but d'arracher un des leurs aux gâches républicaines.

L'Union des Syndicats. AU COMITÉ DE DÉFENSE SOCIALE. Nous nous adressons à tous les hommes de conscience et de cœur. En gardant Branquet en prison, les magistrats de la Cour de cassation commettent une véritable forfaiture.

En gardant Branquet en prison, les magistrats de la Cour de cassation commettent une véritable forfaiture. Le gouvernement rouvrira ainsi toute l'affaire de Villeneuve-Saint-Georges.

Que tous soient jeudi, 27 novembre 1909, devant le Palais de Justice à 6 heures et demie du soir. Et que des milliers de voix jettent au écho du Palais de la Justice bourgeoise les cris indignés de « Liberté pour Branquet ! Rendez-nous Branquet ! »

Le Comité de Défense sociale. LA PROTESTATION OUVRIÈRE ET SOCIALISTE. Des travailleurs de Saint-Denis, réunis le 20 novembre, salle Ferrer, à l'Avenir social, estimant que la dernière loi d'amnistie qui fut votée par le Parlement devait s'appliquer à Branquet, réclament pour celui-ci le bénéfice de cette loi qui lui fut refusée.

Il demandent qu'on ouvre au plus tôt les portes des prisons de la République à ce prisonnier qui devrait être libre depuis longtemps déjà. D'autres organisations ont protesté - signant le Groupe socialiste des Grandes-Carrières, la Section du 13<sup>e</sup> de la Ligue des Droits de l'Homme, etc.

— Vous n'avez pas à dicter d'ordres en la circonstance : vous devez vous soumettre purement et simplement aux injonctions de la loi. Où se trouve Mme la comtesse de Praslonge ? Paul corrigea un mouvement nerveux. L'imperceptible rougeur du front s'était accentuée.

Le visage du visage s'embrasait sous un afflux de sang. Ses mains tremblaient. A deux reprises, durant le cours de son dialogue avec le commissaire, son regard s'était arrêté sur celui de M. de Praslonge, qui, impassible et cynique de sang-froid, se contentait de sourire.

Enfin, après quelques secondes de réflexion, le jeune homme se décida à ouvrir la porte de la chambre à coucher. Clotilde venait de passer en hâte un peignoir pour dissimuler le déshabillé dans lequel la visite du commissaire l'avait surpris.

En apercevant M. de Praslonge derrière le commissaire qui s'avancait sur le seuil de la chambre, un tremblement convulsif la prit et l'affala sur une chaise. Le magistrat se tourna vers M. de Praslonge et dit :

# Dans les Égouts de Banlieue

## LES DANGERS D'ASPHYXIE, DE NOYADE, D'INCENDIE MENACENT LES OUVRIERS. — LA TUBERCULOSE LES DÉCIME LES MESURES DE PROTECTION QUI S'IMPOSENT

Il y a quelques mois, une délégation des égoutiers qui travaillaient en banlieue fut reçue par M. René Viviani. Au ministre, elle exposa les conditions effroyables — ce mot n'est pas exagéré — dans lesquelles s'accomplit leur labeur quotidien.

M. Viviani promit d'envoyer en hâte des inspecteurs pour vérifier l'état des galeries et indiquer les remèdes que comporte une situation inquiétante. Plus d'un trimestre s'est écoulé depuis cette démarche et, comme à l'horizon des grises banlieues les envoyés du ministre ne sont point encore apparus, les travailleurs de l'assainissement nous ont convié à faire une visite officielle dans les égouts, aux lieux et-places des fonctionnaires un peu lents.

Visite officielle, puisque l'Administration voulait bien, se faire représenter dans l'expédition par un surveillant. Donc, après avoir chaussé les bottes réglementaires, nous descendîmes dans les catacombes de Saint-Denis, en compagnie des camarades Roche, secrétaire des travailleurs municipaux, Crespe et Régnier, secrétaires des égoutiers.

Nous sommes sous la rue des Poissonniers, à quelques mètres des usines qui déversent dans le canal souterrain, les résidus des produits chimiques. Une odeur innommable nous saisit : à l'orifice de la galerie s'échappent des vapeurs suffocantes.

Mais ce qui est impossible à décrire, c'est l'amas de fange durcie, de vase compacte, de débris gluants et noirs — dont l'épaisseur minimum de 60 centimètres atteint parfois 80 centimètres — qui obstrue l'égout. Nous marchons, courbés sous un mur, mais bientôt nous nous enlions, et il faut soutenir de pénibles efforts pour avancer dans le cloaque, à la lueur rouge, faibote de la lampe qui charbonne...

C'est dans cette atmosphère empuantée, que travaille l'égoutier. A l'aide d'une pioche, d'un rabot, il désengrèpe la vase que le courant d'eau entraîne ensuite. Autour de nous, les murailles de la voûte sont attaquées par les acides que précipite la fabrique, le dégagement des vapeurs sulfhydriques est tel que les pièces, les montres d'argent noircissent dans les goussets.

A l'intersection de deux branches, un ruisseau coloré. Ce sont les liquides que projettent les établissements industriels voisins. Et soudain, les émanations de gaz irrespirables et toxiques sont si nombreuses que nous demandons grâce à nos cicérons et que, fous-sant, crachant, les yeux fardoyants et rouges, nous gravissons l'échelle qui nous ramène au jour.

Nous vous épargnons les détails de notre exploration dans d'autres égouts, engorgés par les immondices, la vidange, les matières putrides provenant des usines d'engrais. Qu'il nous suffise de vous dire que la mortalité parmi les égoutiers de banlieue dépasse le taux énorme de 44 pour mille.

Il s'agit de 220 qui, circulent à intervalles plus ou moins éloignés dans le réseau. Au cours de l'année 1908, 10 d'entre eux sont morts. C'est la tuberculose qui les décime. Quel organisme résisterait, en effet, à ce séjour prolongé dans ces cachots fétides où l'air est vicié par les émanations d'acide sulfhydrique, de sulfure de carbone, de benzène, d'acide carbonique ?

Mais ce n'est point seulement la maladie qui les guette. Ils sont exposés à de cruels accidents. L'épaisseur des fanges accumulées atteint à Issy-les-Moulineaux 1 m. 30 ou 1 m. 40. Il ne passe pas de jour que des incendies ne se déclarent dans les égouts.

Il y a quelque temps, les vêtements d'un ouvrier prennent feu. On remonte le malheureux qui n'a d'autre ressource que de se précipiter dans la Seine : cette plongée, d'ailleurs, lui sauve la vie. Au mois de mai dernier, notre ami

Voilin, conseiller général de Puteaux, et M. Jarrousse, visitent avec Roche les égouts d'Issy-les-Moulineaux. Le chef d'équipe Méjean, aux trois-quarts asphyxié, disparaît dans la vase. Crespe se précipite à son secours, et après d'épuisants efforts parvient à ramener à la surface l'infortuné qui doit s'aliter durant de longues semaines.

Dans le même égout, les hommes d'une équipe, un jour, restent prisonniers neuf heures durant. A Vincennes, des gaz font explosion, qui blessent grièvement et défigurent l'égoutier Cossel. A Aubervilliers, l'égoutier Goscelin meurt à la remontée. A Montreuil, le feu dans une galerie fait d'importants dégâts.

L'Administration connaît toutes ces choses. En 1907, le Syndicat des travailleurs municipaux fait analyser l'air des égouts en banlieue. Le médecin, les experts-chimistes qui séjournent dans la fosse, expriment leur étonnement que « des êtres humains vivent un pareil enfer, là où des cobayes périraient ! »

Et cependant le mal n'est pas sans remèdes, et les remèdes sont fort simples. Pourquoi les égouts de banlieue sont-ils encombrés ; envahis par la fange et les ordures ? Parce que les ouvriers de l'assainissement à qui incombe la désagréable mission de nettoyer 528 kilomètres de galeries sont en nombre insuffisant. Ils ne peuvent visiter les égouts que tous les six mois, ils demeurent parfois deux et trois ans, sans pouvoir pénétrer dans les puits. D'autres canaux sont si malsains que la descente est impossible — elle entraînerait la mort à l'égoutier.

On abandonne ces foyers d'infection. Et c'est ainsi que dans les régions suburbaines, des émanations pestilentielles se dégagent parfois, combien dangereuses pour la population ! Le contingent minime du personnel, les visites insuffisantes des équipes ne sont point les seules causes de l'infection. Il faut noter aussi la pénurie d'eau dans les égouts.

Ce sont les communes qui payent la consommation d'eau. Et les communes font des économies à outrance : en hiver notamment, elles ordonnent la fermeture des robinets. Si l'effectif des égoutiers était plus important, si l'alimentation des réservoirs de chasse était à la charge du budget départemental, les curages seraient effectués normalement et fréquemment, l'accumulation des débris de toute nature, ne serait plus possible et partout, les égouts seraient moins insalubres.

Réformes bénignes, mais efficaces, profitables, non seulement aux travailleurs, mais encore à tous les habitants de la banlieue, car la présence d'immondices en décomposition sous les rues, est — répétons-le — un danger public. Quelles revendications présentent les ouvriers dont nous avons essayé de retracer la rude besogne ? En dehors des mesures dictées par l'intérêt général, ils demandent que leur profession soit classée comme insalubre, et qu'en conséquence la prime prévue par la loi, s'ajoute à leur salaire.

Ils demandent aussi que les égouts aient une hauteur de 1 m. 90, ce qui leur permettrait de travailler dans une position normale. Ils demandent enfin que l'âge de la retraite soit fixé à 55 et non plus à 65 ans. Actuellement 97 sur 1000 meurent avant cet âge.

Comme on le voit, les égoutiers ne font point montre d'exigence excessive ! Il ne serait peut-être pas tout à fait inutile d'écouter leurs doléances ! L.-M. BONNEFF.

Un Complice de l'Avocat. Nous avons signalé en quelles conditions un avocat nommé Clarens avait été arrêté et écroué. A la suite de l'enquête ouverte par la Sûreté, une autre arrestation a été opérée hier. C'est celle d'un nommé Paul Vernier, qui avait déjà été inquérité au

moment où à eu lieu le cambriolage d'un magasin de céramique de la rue Drouot. Vernier, qui avait pu fournir un alibi, fut remis en liberté. Or, les titres volés que l'avocat Clarens essayait de remettre en circulation ont été reconnus comme provenant du cambriolage commis rue Drouot et l'un des complices de l'avocat ressemblait étrangement à Vernier.

Aussi a-t-on procédé hier, pour la seconde fois, à l'arrestation de Paul Vernier, inculpé d'être le complice de l'avocat actuellement en prison. ECHOS ET NOUVELLES. Notre ami et collaborateur Emile Guillaume, « littérateur et paysan », dont les nouvelles sont si goûtées de nos lecteurs, vient d'être élu conseiller municipal d'Ygrande (Allier), sur une liste d'union républicaine et socialiste.

M. Merlou, ministre plénipotentiaire de France, à Lima, ancien député, ministre des finances, est mort hier matin, au Vésinet, dans une maison de santé où il était entré il y a quelques jours. Il était né en 1849 à Denguin (Basses-Pyrénées). L'ouverture de l'exposition des œuvres d'art acquises par l'Etat en 1909, aura lieu, à l'École des Beaux-Arts, quai Malakof, le samedi 27 novembre, à deux heures de l'après-midi.

Les salles seront ouvertes gratuitement au public à partir du dimanche 28 novembre, de 10 h. à 4 h. On dément qu'il soit question de remplacer M. de Selves, préfet de la Seine, par M. Huart, secrétaire général du ministre de l'Intérieur. M. Demot, bourgmestre de Bruxelles, sénateur libéral, est mort à l'âge de 74 ans.

La Censure Russe. La complexité du gouvernement français. Est-il vrai qu'en vertu d'une décision toute récente du gouvernement français, l'envoi de journaux, brochures et volumes soit interdit par les gouvernements de notre République ? Est-il vrai que nos ministres, celui, en particulier, qui gère les postes françaises, se fait ainsi complice de la bureaucratie russe ? TRIBUNAL. Le Crime du passage Saulnier. Armand Picard, âgé de vingt-huit ans, avait fait la connaissance, en juin 1907, d'une jeune femme : Catherine Reber. Il ne tarda pas à aller habiter avec elle, et son petit garçon qu'elle avait déjà, et qui était âgé de quatre ans, dans un appartement de la rue Saulnier. En peu de temps, il dissipait toutes les économies de la jeune femme et celle-ci résolut de rompre avec lui et de s'engager comme domestique chez un négociant américain de passage à Paris. Elle fit part de sa décision à son ami et, le 12 octobre, une dernière entrevue eut lieu, au cours de laquelle Picard supplia sa maîtresse de reprendre la vie commune. Elle refusa énergiquement. Il fit feu alors sur elle et son enfant. Le petit garçon fut tué sur le coup. Quant à Catherine Reber, transportée à Lariboisière, elle y expira le lendemain. C'est pour ce crime que Picard comparait hier devant la cour d'assises où, malgré une plaidoirie de M<sup>e</sup> Myrtil, il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

UN SCULPTEUR PEUT-IL ETRE JUSTIFIABLE DES PRUD'HOMMES. La décision rendue hier, par le 7<sup>e</sup> chambre est assez curieuse. M. Lecourcier, sculpteur animalier, membre du jury, avait engagé récemment un jeune homme, du nom de Ganuchet, pour apprendre la mise au point et le modelage. Une difficulté survint entre eux et Ganuchet assigna le sculpteur devant les prud'hommes, qui lui allouèrent 180 francs. Sur appel, le 7<sup>e</sup> Chambre a décidé que le Conseil des Prud'hommes était incompétent pour statuer, le sculpteur n'étant ni commerçant ni industriel.

Mais, dans ces conditions, M. Lecourcier ne pourra vendre aucune de ses œuvres et la conséquence logique du jugement d'hier c'est qu'il devrait livrer son travail à l'œil. J. U. L'éminent géographe, Onésime Reclus commença la publication d'un important ouvrage illustré : « Atlas Pittoresque de la France ». L'œuvre est patronnée par la Société de Géographie et le gouvernement lui a accordé une attention particulière, de par son auteur et son parrain. Le but de l'Atlas Pittoresque n'est pas seulement de publier une « France en images », mais bien de servir aux Français et aux étrangers un ouvrage qui leur donne une attention particulière, de par son auteur et son parrain. Le but de l'Atlas Pittoresque n'est pas seulement de publier une « France en images », mais bien de servir aux Français et aux étrangers un ouvrage qui leur donne une attention particulière, de par son auteur et son parrain.

Le Comité de secours. — Agents : Chasse-dière, rédacteur (Administration centrale), secrétaire général du Comité : Lacombe, trésorier général de l'Association générale, trésorier général du Comité : Viargues, Comité ambulants (Sud-Ouest, secrétaire-adjoint du Comité) : Carassus, commis (Paris) : M. D'Harcourt, dame employée (téléphone Villeite) ; Mlle Dusseaux, dame employée Paris K). — Sous-agents : Calvet, ex-trésorier général du Syndicat national des sous-agents, trésorier-adjoint du Comité ; Lachaux, facteur R. P. ; Courtes, facteur R. P. ; Bordes, Courrier ambulant (Sud-Ouest). — Ouvriers : Chabaud, trésorier général du Syndicat national des ouvriers, trésorier-adjoint du Comité ; Lecroq, ouvrier des lignes ; Thomas, ouvrier du Timbre, boulevard Brune ; Mme Farinet, ouvrière (révoquée).

Adressez le produit des souscriptions à MM. Lacombe, Chabaud ou Calvet, trésoriers du Comité, 1, rue du Pont-de-Lodi, Paris-VI<sup>e</sup>.

Grandes Marques "VILLE DE PARIS" ENCRE MARQUE MIETTE SUPERIEURES

Seine et s'achemina rapidement, sur l'ordre du comte, vers la gare de l'Est. Instinctivement, le regard de la jeune femme chercha celui de son amant ; il ne rencontra que la figure colérée, épanouie dans un sourire sarcastique, de M. de Praslonge.

— OÙ m'emenez-vous ? — A la gare de l'Est. — Et de là ? — Dans une propriété de Seine-et-Marne, qu'un ami de cercle a mise gracieusement à ma disposition. — Je ne vous suivrai point. — Vous y serez contrainte... par la force, au besoin. — Clo se tordit les mains. — Mais c'est odieux ! odieux !... — Voulez-vous me torturer jusqu'à la dernière seconde de l'agonie ? Oh ! si vous saviez combien je vous méprise, combien je vous hais ! — Que m'importe ! — Votre indifférence est celle d'un lâche. — Et votre conduite est celle d'une fille... J'aurais pu vous tuer ; je n'en ai rien fait. — Vous avez préféré requérir le commissaire... — Oui, je tenais à ce que le constat fut établi... — Je vais appeler, crier, amener la foule... — Causer un scandale inutile. — Inutile ? C'est ce que nous verrons. — Croyez-moi... N'en faites rien... Je suis nanti des papiers nécessaires pour que la force publique m'aide à vous faire réintégrer le domicile conjugal... (A suivre.)

# Martire de Mère

PAR JEAN ROCHON PREMIERE PARTIE. XIV. Flagrant délit. — SUITE. — Paul alla ouvrir et se trouva en présence d'un commissaire de police flanqué de deux agents.

La haute silhouette de M. de Praslonge dominait le groupe des policiers. Le hasard, aussi stupide en certaines circonstances qu'il est providentiel en d'autres, avait permis au mari de retrouver la piste de sa femme que le mercantilisme de Bojeau lui avait perdue.

En se rendant en fiacre au siège social de la Société des mines de l'Ardenne, dont il était l'un des administrateurs, M. de Praslonge avait aperçu par la portière, sur un trottoir du boulevard Saint-Michel, la comtesse appuyée au bras de Paul.

« Au lieu de se hâter à un délit qui aurait pu occasionner un scandale public, le comte s'était penché par la portière opposée du trottoir que suivaient les deux agents et avait dit simplement au cocher : — Vous voyez ce couple, à gauche ? Le monsieur en veston clair et chapeau

— Vous n'avez pas à dicter d'ordres en la circonstance : vous devez vous soumettre purement et simplement aux injonctions de la loi. Où se trouve Mme la comtesse de Praslonge ? Paul corrigea un mouvement nerveux. L'imperceptible rougeur du front s'était accentuée.

Le visage du visage s'embrasait sous un afflux de sang. Ses mains tremblaient. A deux reprises, durant le cours de son dialogue avec le commissaire, son regard s'était arrêté sur celui de M. de Praslonge, qui, impassible et cynique de sang-froid, se contentait de sourire.

Enfin, après quelques secondes de réflexion, le jeune homme se décida à ouvrir la porte de la chambre à coucher. Clotilde venait de passer en hâte un peignoir pour dissimuler le déshabillé dans lequel la visite du commissaire l'avait surpris.

En apercevant M. de Praslonge derrière le commissaire qui s'avancait sur le seuil de la chambre, un tremblement convulsif la prit et l'affala sur une chaise. Le magistrat se tourna vers M. de Praslonge et dit :

— Vous n'avez pas à dicter d'ordres en la circonstance : vous devez vous soumettre purement et simplement aux injonctions de la loi. Où se trouve Mme la comtesse de Praslonge ? Paul corrigea un mouvement nerveux. L'imperceptible rougeur du front s'était accentuée.

— Vous n'avez pas à dicter d'ordres en la circonstance : vous devez vous soumettre purement et simplement aux injonctions de la loi. Où se trouve Mme la comtesse de Praslonge ? Paul corrigea un mouvement nerveux. L'imperceptible rougeur du front s'était accentuée.

Le visage du visage s'embrasait sous un afflux de sang. Ses mains tremblaient. A deux reprises, durant le cours de son dialogue avec le commissaire, son regard s'était arrêté sur celui de M. de Praslonge, qui, impassible et cynique de sang-froid, se contentait de sourire.

Enfin, après quelques secondes de réflexion, le jeune homme se décida à ouvrir la porte de la chambre à coucher. Clotilde venait de passer en hâte un peignoir pour dissimuler le déshabillé dans lequel la visite du commissaire l'avait surpris.

En apercevant M. de Praslonge derrière le commissaire qui s'avancait sur le seuil de la chambre, un tremblement convulsif la prit et l'affala sur une chaise. Le magistrat se tourna vers M. de Praslonge et dit :

— Vous n'avez pas à dicter d'ordres en la circonstance : vous devez vous soumettre purement et simplement aux injonctions de la loi. Où se trouve Mme la comtesse de Praslonge ? Paul corrigea un mouvement nerveux. L'imperceptible rougeur du front s'était accentuée.

— Vous n'avez pas à dicter d'ordres en la circonstance : vous devez vous soumettre purement et simplement aux injonctions de la loi. Où se trouve Mme la comtesse de Praslonge ? Paul corrigea un mouvement nerveux. L'imperceptible rougeur du front s'était accentuée.

Le visage du visage s'embrasait sous un afflux de sang. Ses mains tremblaient. A deux reprises, durant le cours de son dialogue avec le commissaire, son regard s'était arrêté sur celui de M. de Praslonge, qui, impassible et cynique de sang-froid, se contentait de sourire.

Enfin, après quelques secondes de réflexion, le jeune homme se décida à ouvrir la porte de la chambre à coucher. Clotilde venait de passer en hâte un peignoir pour dissimuler le déshabillé dans lequel la visite du commissaire l'avait surpris.

En apercevant M. de Praslonge derrière le commissaire qui s'avancait sur le seuil de la chambre, un tremblement convulsif la prit et l'affala sur une chaise. Le magistrat se tourna vers M. de Praslonge et dit :

— Vous n'avez pas à dicter d'ordres en la circonstance : vous devez vous soumettre purement et simplement aux injonctions de la loi. Où se trouve Mme la comtesse de Praslonge ? Paul corrigea un mouvement nerveux. L'imperceptible rougeur du front s'était accentuée.

— Vous n'avez pas à dicter d'ordres en la circonstance : vous devez vous soumettre purement et simplement aux injonctions de la loi. Où se trouve Mme la comtesse de Praslonge ? Paul corrigea un mouvement nerveux. L'imperceptible rougeur du front s'était accentuée.

Le visage du visage s'embrasait sous un afflux de sang. Ses mains tremblaient. A deux reprises, durant le cours de son dialogue avec le commissaire, son regard s'était arrêté sur celui de M. de Praslonge, qui, impassible et cynique de sang-froid, se contentait de sourire.

Enfin, après quelques secondes de réflexion, le jeune homme se décida à ouvrir la porte de la chambre à coucher. Clotilde venait de passer en hâte un peignoir pour dissimuler le déshabillé dans lequel la visite du commissaire l'avait surpris.

En apercevant M. de Praslonge derrière le commissaire qui s'avancait sur le seuil de la chambre, un tremblement convulsif la prit et l'affala sur une chaise. Le magistrat se tourna vers M. de Praslonge et dit :

— Vous n'avez pas à dicter d'ordres en la circonstance : vous devez vous soumettre purement et simplement aux injonctions de la loi. Où se trouve Mme la comtesse de Praslonge ? Paul corrigea un mouvement nerveux. L'imperceptible rougeur du front s'était accentuée.